

Conseil d'établissement 2017-18



Notre-Dame-de-la-Garde

Mardi le 19 juin 2018, 18h30

Séance ordinaire

Souper

Bibliothèque

Présents

Mme Andrée-Anne Rivard
Mme Annick de la Sablonnière
Mme Lyne Ste-Marie
Mme Marie-Claude Valcourt
Mme Christine Fugère
Mme Marie-France Pineault
Mme Jacynthe Lacasse
Mme Caroline Brault

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
Mme Andrée-Anne Rivard propose et Mme Christine Fugère appuie. #CÉ 18-06-19-43

2. Adoption de l'ordre du jour
**Mme Pascale Robert ajoute le point de trouver une secrétaire, Mme Christine Fugère et Mme Jacynthe Lacasse, se partageront la tâche.
Mme Andrée-Anne Rivard propose et Mme Annick de la Sablonnière appuie.
#CÉ 18-06-19-44**

3. Adoption du procès-verbal du 17 avril 2018

Le procès-verbal est ok, mais les résolutions ne figurent pas dans la version que nous avons reçue.

Modification 6.7 Il y a une coquille..... +

**Mme Marie-France Pineault propose et Mme Annick de la Sablonnière appuie.
#CÉ 18-06-19-45**

4. Suivi du procès-verbal - Aucun

5. Périodes de questions du public

Mme Collin nous informe que l'information sur les dates et heures des C.É. ne figurent pas sur le site de l'école, ni sur l'école. Réponse de Mme Lapierre; Ce sera sur le site de l'école l'an prochain. Elle ne le mettra pas sur la page Facebook parce que ce n'est pas un site officiel de communication. Les procès-verbaux y seront aussi.

2^e question de Mme Collin. Elle demande s'il y a possibilité de diffusion web du C.É. Réponse de Mme Lapierre; Ce n'est pas prévu. Il faudrait avoir des autorisations de tous les membres. Il faudrait que cette question passe au secrétariat général.

6. Mot de la directrice

6.1 Suivi redécoupage

40 élèves s'en vont à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt. 10-12 élèves vers l'école Notre-Dame-de-Lourdes. Cela libère 2 locaux chez nous; 1 local anglais et 1 local / classe multi-usage. Demain, il y aura visite à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt. Mme Lapierre y sera aussi avec les enfants qui visiteront l'école. Beaucoup de choix-école ont été acceptés (près d'une centaine). Sinon, nous aurions eu 5 classes.

6.2 Utilisation des locaux

Mme Lapierre nous présente le plan des locaux de l'an prochain.

6.3 Frais exigés aux parents/déboursés scolaires

Au moment où l'on se parle, les avocates de la commission scolaire n'ont pas encore analysées tous les documents. Pour l'instant, nous ne pourrions nous présenter sur les activités. Pour le moment, ça doit être gratuit. Si c'est gratuit, il y a possibilité qu'il n'y ait plus d'activités puisque l'école ne peut assumer ces coûts. Nous sommes donc en attente.

Nous avons reçu les frais par niveaux. 20\$ frais facultatifs. Ne pas mélanger les frais et fournitures scolaires. Mme Lapierre vérifiera avec les 3^e année pour qu'une règle de

15 cm soit demandé versus 30 cm pour les autres années, afin que les listes soient claires pour les parents.

Recommandation : Les listes de fournitures seront à nouveau remises aux enseignants(es) afin de préciser davantage les items au besoin. Les items resteront toutefois les mêmes.

Résolution : Nous proposons que les fournitures scolaires soient acceptées telles que présentées en permettant aux enseignants(es) d'y apporter des précisions. Aucun changement au contenu sera fait.

Mme Caroline Brault propose et Mme Jacynthe Lacasse appuie.

#CÉ 18-06-19-46

Suivi : Mme Lapierre tentera de mettre des photos des effets sur le site de l'école prochainement (juillet?).

6.4 Budget initial 18-19

Mme Lapierre nous explique comment est réparti le budget.

Fonds 1 : budget de fonctionnement

Fonds 2 : mobilier et fournitures

Fonds 3 : service de garde

Fonds 4 : mesures spéciales

Fonds 5 : salaires administratifs et techniques (rarement maintenu et à réévaluer en cours d'année).

Mme Lyne Ste-Marie propose et Mme Marie-Claude Valcourt appuie.

#CÉ 18-06-19-47

6.5 Code de vie 18-19

Peu de modifications. Tableau de retard modifié (afin de refléter la réalité de notre école; beaucoup de retards!!!)

Cour d'école : 2^e et 3^e paragraphes ajoutés. Les grandes valeurs du code de vie s'appliquent de 7h00 à 18h00. En dehors de ces heures, les lois et le respect du bien commun s'appliquent.

Il y aura un ajout à l'agenda « Grille de conduite ». Elle ne fera pas partie du code de vie. Le code de vie sera modifié l'an prochain pour être davantage en lien avec nos valeurs.

Mme Annick de la Sablonnière propose et Mme Andrée-Anne Rivard appuie.

#CÉ 18-06-19-48

6.6 Plan de lutte à la violence et à l'intimidation

Mme Caroline Brault propose et Mme Lyne Ste-Marie appuie.

6.7 Fête de fin d'année

6.8 Don de notre commissaire – 135\$

Mme Lamasanu trouvait intéressant que cela aille au projet de la cour d'école. Nous sommes d'accord.

Mme Caroline Brault propose et Mme Christine Fugère appuie.

#CÉ 18-06-19-48

6.9 Budget CÉ (2017-18) – 375\$

Nous proposons de garder le statu quo pour cette année et de remettre ce point à l'ordre du jour en début d'année pour réévaluer où peut aller ce budget.

Mme Marie-France Pineault propose et Mme Caroline Brault appuie.

#CÉ 18-06-19-49

7. Rapport du délégué au CRPRS

(absent)

8. Questions pour l'OPP

-activités 2018-2019

Mme Collin demande d'avoir plus d'infos sur le projet cour d'école afin de motiver davantage les gens. Réponse de Mme Lapierre; Il n'y a pas encore d'échéancier parce qu'il n'y a pas encore de chargé de projet. Ce dernier a besoin d'avoir nos idées. Pour avoir nos idées, il y aura un comité mobilisé pour cela. Quand l'année va commencer, le comité sera mis sur pied.

Mme Collin demande si c'est possible d'avoir un bilan sur l'argent amassé via les levées de fond. Mme Lapierre mentionne que ça pourrait être facile et que c'est une bonne idée. Ça suivra bientôt.

Mme Collin mentionne que l'OPP souhaite que les projets de levées de fonds soient approuvés rapidement par le C.É. afin que les projets puissent voir le jour en fin d'année pour l'année suivante. En début d'année.

Mme Lapierre dit que l'approbation des projets ne nécessitant pas l'accord du CÉ devrait se faire plus rapidement avec l'arrivée de Mme Déry, si l'information lui transmise. Par exemple, pour la vente de sapins, ça doit se décider rapidement. Le C.É. donne son accord à l'OPP d'aller de l'avant avec le financement des sapins de Noël à condition de recevoir la confirmation de la compagnie, qu'une annulation sans frais est possible après le 14 septembre 2018. Le courriel devra être reçu par les membres du C.É. avant le 30 juin 2018.

Mme Caroline Brault propose et Mme Andrée-Anne Rivard appuie.

#CÉ 18-06-19-50

Projet Scolastic : Mme Jacynthe Lacasse fera le résumé de ce dossier.

9. Mot du président

9.1 Correspondance et communications

Mme Pascale Robert nous rappelle qu'elle nous a envoyé un courriel aujourd'hui et nous suggère de lire le document « procédurier; politique relative aux contributions financières exigées aux parents ou aux usagers ».

10. Points des parents

-Service de traiteur SDG

On questionne à nouveau à savoir pourquoi le service traiteur n'est pas disponible de septembre à juin. Mme Lapierre mentionne à nouveau que le service de traiteur demande plus de temps à l'éducatrice que lorsque tous les enfants ont leur lunch. De plus, tant le mois de septembre que juin représentent tout un casse-tête pour les éducatrices, car les groupes sont instables. Plusieurs changement de groupe doivent être fait suite aux nouvelles inscriptions (septembre) et au gain d'autonomie des plus vieux en fin d'année. Ces derniers mangent à la maison. Cette réalité explique en

partie pourquoi il peut également s'avérer plus difficile d'aller au parc sur l'heure du diner.

Mme Collin mentionne qu'elle n'a pas de retour de Mme Tarditi sur son questionnement. Souhaiterait que le traiteur offre une ristourne à l'école. Elle est d'avis que l'école a un pouvoir de négociation. Elle se demande si Mme Tarditi a déjà signé avec le traiteur. Mme Lapierre croit que oui. Il pourrait être possible l'an prochain, d'essayer de négocier avec le traiteur.

11. Mot du personnel

Les membres font un retour sur les grandes activités qui ont eu lieu cette année.

12. Varia

12.1 Mme Christine Fugère questionne sur la possibilité d'instaurer une procédure à l'école pour la soirée des finissants.

12.2 _____

12.3 _____

13. Levée de l'assemblée à 21h30.

Mme Annick de la Sablonnière propose et Mme Lyne Ste-Marie appuie.

#CÉ 18-06-19-51